

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024**

Délibération n°2024_047

15) Dénomination d'une voie – programme de CLARES Immobilier – Les cerisiers de Jules

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 mai 2024** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absente avec pouvoir :

Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION)

Mme Evelyne PIVERT remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 34

Votants : 35

Ville de Fleury-les-Aubrais

URBANISME

15) Dénomination d'une voie – programme de CLARES Immobilier – Les cerisiers de Jules

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Dans le cadre de la création d'un lotissement de 23 pavillons, porté par le promoteur CLARES IMMOBILIER, au clos du Perron, il est nécessaire de dénommer la nouvelle voie de desserte débouchant sur les rues du Perron et Salvador Allende au sud et sur le chemin du Perron au Nord.

La nouvelle voie sera rétrocédée à la Métropole. Le chemin du Perron, dans sa partie sud, sera conservé comme liaison douce pour les piétons et les cycles.

Femme de lettres, puis femme politique, Olympe de Gouges s'est notamment battue pour l'abolition de l'esclavage et pour l'égalité des droits des femmes. Elle est considérée comme l'une des pionnières françaises du féminisme.

Ainsi, il est proposé la dénomination suivante : rue Olympe de Gouges.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 17 avril 2024,

Vu l'amendement déposé par M. Stéphane KUZBYT, conseiller municipal,

Amendement :

Afin de rappeler le passé du clos, il est proposé la dénomination suivante : rue de la nature en ville.

Amendement rejeté par 3 voix pour et 32 voix contre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide de dénommer la voie de desserte du lotissement : rue Olympe de Gouges.

Adopté à la majorité par 32 pour et

3 ne prennent pas part au vote : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **28 MAI 2024**

Publié le : **31 MAI 2024**

Fleury-les-Aubrais, le 28 mai 2024



Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 045-214501470-20240527-DEL2024_047-DE

S'LO

Ville de Fleury-les-Aubrais

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

